

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019

**DATE CONVOCATION**

9 AVRIL 2019

**DATE D’AFFICHAGE**

25 AVRIL 2019

**EN EXERCICE : 22**

**PRESENTS : 17**

**VOTANTS : 19**

**L’an deux mille dix-neuf**

**Le dix-huit avril à 20 heures**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BARRACHIN - MAIRE**

**Etaient présents :** M. Stéphane AVRON - Mme Anne-Claire PETIT – M. Patrice SOYER – M. Jean-Marie ROBY - M. Jean-Pierre GERARDIN – M. Jacques MATTE – M. Bernard DIEU - Mme Catherine MILLET - M. Marc PERNELLE – M. Bernard BOUTILLIER - Mme Marie-Josée SAVIN – M. Christophe DAHAN - Mme Nlandu NTALU MBIYA – Mme Sandra BALLABENE – M. Guillaume CHARBONNEL – Mme Justine BESSON.

**Formant la majorité des membres en exercice** et pouvant délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absentes excusées ayant donné procuration :**

Madame Sophie COURTIER à Monsieur Patrice SOYER.

Madame Irina MATVIICHINE à Monsieur Bernard DIEU.

**Absents :** Mme Sophie DUTOT – M. Jean-Pierre CAPPUCCHETTI – Mme Sémillia GHOU.

Monsieur le Maire a procédé à l’appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Sandra BALLABENE a été **nommée Secrétaire**, conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 14 mars 2019 a été adopté à l’unanimité.

-----

**N° 2019.04.18/01**

**7.1 - DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE – APPROBATION du COMPTE DE GESTION 2018 de Monsieur FLEURY Trésorier de Melun Val de Seine.**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée délibérante que l’exécution des dépenses et des recettes relatives à l’exercice 2018 a été réalisée par le trésorier, et que le Compte de Gestion 2018 établi, est conforme au Compte Administratif 2018 de la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l’exposé de Monsieur Stéphane AVRON,

CONSIDERANT l’identité de valeur des opérations budgétaires entre les écritures du Compte Administratif 2018 de la Commune et le Compte de Gestion 2018 – Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

- ADOPTE le Compte de Gestion 2018 de la Commune de Monsieur FLEURY Trésorier comme suit :

Résultat de clôture de l’exercice 2018 :

Excédent de fonctionnement : 2 100 714,05 €

Excédent d’investissement : 48 532,03 €

Soit un total excédentaire : 2 149 246,08 €

**N° 2019.04.18/02**

**7.1 - DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – APPROBATION**

La présidence du Conseil Municipal est confiée à Monsieur Stéphane AVRON, 1<sup>er</sup> adjoint, et Monsieur le Maire se retire et quitte la salle.

Monsieur Stéphane AVRON, 1<sup>er</sup> adjoint expose à l'Assemblée délibérante les conditions d'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'exercice 2018,

CONSIDERANT l'identité de valeur des opérations budgétaires entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier, et celles du Compte Administratif 2018 de Monsieur le Maire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Stéphane AVRON, 1<sup>er</sup> adjoint,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le Compte Administratif 2018 de la commune, dressé par Monsieur Jean BARRACHIN, Maire.

Compte Administratif 2018 qui laisse apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de : 2 100 714,05 €

- un excédent en section d'investissement de : 48 532,03 €

Soit un excédent total de : 2 149 246,08 €

**N° 2019.04.18/03**

**7.1 - DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018.**

Monsieur le Maire reprend sa place et la présidence du Conseil à partir de ce moment.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

CONSTATANT que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 100 714,05 € et un excédent en investissement de 48 532,03 €.

A L'UNANIMITE,

- DECIDE pour la commune d'affecter le résultat de clôture 2018 comme suit :

- DECIDE de reporter en recette d'investissement la somme de 48 532,03 € en excédent d'investissement reporté.

- DECIDE de reporter en recette fonctionnement au 002 pour 2 100 714,05 € en excédent de fonctionnement reporté.

**N°2019.04.18/04**

**7.1 - DECISIONS BUDGETAIRES : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNE 2019 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2019.03.14/01**

Suite à une demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de reprendre la décision modificative n°1 afin de modifier un numéro de compte et de préciser le chapitre concerné. Ce sont des opérations d'ordre (d'étude urbaine et diagnostic toiture de l'Eglise).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- ANNULE la délibération n° 2019.03.14/01.

- DECIDE de prendre la décision modificative n° 1 du Budget commune 2019 suivante :

Décision modificative intégration :

DESIGNATION	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
Section INVESTISSEMENT		
Chapitre 41 : opérations patrimoniales { D-2151-822 : Réseaux de voirie	5 880.00 €	0.00 €
{ D-2313-324 : Constructions	7 020.00 €	0.00 €
Chapitre 41 : Opérations patrimoniales { R-2031-324 : Frais d'études	0.00 €	7 020.00 €
{ R-2031-822 : frais d'études	0.00 €	5 880.00 €
Total INVESTISSEMENT	12 900.00 €	12 900.00 €

**N° 2019.04.18/05**

**1.4 - AUTRES TYPES DE CONTRATS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE GUIGNES.**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Vice-Président du Département en charge du logement relatif au F.S.L. Le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L) intervient auprès des ménages en difficulté sous forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyers et dettes de loyers), tant dans le parc privé que public. Il intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie, que l'occupant soit locataire ou propriétaire.

Ce dispositif soutient par ailleurs financièrement les structures d'insertion de l'Accompagnements social lié au logement (A.S.L.L) ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Notre cotisation 2019 est de : 3964 habitants x 0,30 € = 1189 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DONNE son accord pour la signature par Monsieur le Maire de la convention 2019 Fonds de Solidarité Logement proposée par le Département de Seine-et-Marne.

**N°2019.04.18/06**

**3.1 - ACQUISITION : ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA SCI SAINT JACQUES 13 RUE DE TROYES (AC n° 214 de 7m<sup>2</sup> appartenant à la commune et AC n° 213 de 55 m<sup>2</sup> appartenant à la SCI SAINT JACQUES).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la construction de la SCI Saint Jacques au 13 rue de Troyes et les délibérations du Conseil Municipal :

- délibération du 20 septembre 2012 donnant son accord pour effectuer un échange de parcelle 7m<sup>2</sup> appartenant à la commune et 55m<sup>2</sup> appartenant à la SCI Saint Jacques selon le plan du géomètre.

- délibération du 2 juillet 2015 décidant le déclassement d'une partie de la parcelle AC n°88 pour 7m<sup>2</sup>, nouvelle référence cadastrale AC n° 214, du domaine public communal dans le domaine privé de la commune.

Il est proposé de faire cet échange suivant l'évaluation faite par les domaines.

Vu l'avis des domaines en date du 25 février 2019.

Considérant qu'il est convenu entre les parties SCI Saint Jacques et la commune de Guignes d'effectuer un échange entre les parcelles situées 13 rue de Troyes.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- DECIDE conformément à l'accord des parties (SCI Saint Jacques et commune) de procéder à l'échange suivant :

Cession à 1 000 € TTC du terrain cadastré AC n°214 pour 7m<sup>2</sup> de la part de la commune à SCI Saint Jacques.

Et cession à 8 000 € TTC du terrain cadastré AC 213 pour 55 m<sup>2</sup> de la part de la SCI Saint Jacques au bénéfice de la commune.

- DECIDE que cet échange fera l'objet d'un acte notarié.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- DIT que Maître Vincent RAMEAU, Notaire à Guignes représentera la commune.
- DIT que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.

**N°2019.04.18/07**

**1.7 – ACTES SPECIAUX ET DIVERS : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX POUR LA REALISATION DES TRAVAUX REPARATOIRES DU GROUPE SCOLAIRE.**

Ce sujet de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**N°2019.04.18/08**

**3.3 – LOCATIONS : BATIMENT TECHNIQUE 1 RUE DU CHATEAU D'EAU : PROPOSITION DE LOCATION JUSQU'AU DEMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien avec le propriétaire du 1 rue du Château d'Eau.

En effet il était prévu à l'acte de vente en avril 2016, une prise de possession le 27 avril 2019 de l'acquéreur.

Considérant que le service technique n'a pas encore déménagé, le propriétaire a proposé une location de 1000 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- DONNE son accord pour une location de 1000 € par mois pour les locaux 1 rue du Château d'Eau, jusqu'au déménagement des services techniques communaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de location précaire pour occupation des locaux.

**N°2019.04.18/09**

**3.5 – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES BATIMENTS COMMUNAUX 2019 – 2021.**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public et la délibération du 26 septembre 2015 du Conseil Municipal relative à l'agenda d'accessibilité programmée. Dans le cadre de ce dossier, il précise les éléments suivants :

« Notre commune a réalisé un grand nombre de mise en accessibilité ces dernières années, tout d'abord dans la construction du nouveau groupe scolaire (7.290.000 € HT de travaux) qui a obtenu une attestation de vérification d'accessibilité aux personnes handicapées du 17/01/2017 (Apave) cela a permis l'accessibilité de nos deux écoles, élémentaire et maternelle, de la restauration scolaire et du centre de loisirs ; cela représente l'équivalent de 326.450 € de mise en accessibilité de nos anciens bâtiments.

Par ailleurs, des aménagements du centre-ville accès à l'église, à l'hôtel de ville, à la salle des fêtes ont été réalisés, afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, pour un montant de travaux estimé à 30.000 €.

D'autres bâtiments communaux anciens ne peuvent techniquement pas répondre aux normes d'accessibilité, nous demandons donc certaines dérogations ».

Il propose de confirmer les propositions faites dans la demande d'agenda ; soit 91 000 € de travaux à programmer sur 3 ans (21 350 € en 2019, 17 650 € en 2020 et 52 000 € en 2021).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée proposé. L'agenda est annexé à la présente délibération.

**N°2019.04.18/10**

**1.1 – MARCHES PUBLICS : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPEANT POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (CCBRC).**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2019 décidant d'adhérer au groupement de commandes.

Dans ce cadre, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commission d'appel d'offres communale pour faire partie de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes de la CCBRC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- DESIGNE : M. Marc PERNELLE délégué titulaire  
M. Jean BARRACHIN délégué suppléant

de la commission d'appel d'offres du groupement de commande de la CCBRC jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal.

**N°2019.04.18/11**

**1.1 – MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DE DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la signature des marchés à procédure adaptée n'excédant pas 350 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il a procédé à la signature des marchés suivants :

- Marché de location du matériel informatique du secrétariat :

BERGER LEVRAULT

892 rue Yves Kermen

92100 – BOULOGNE BILLANCOURT

Date signature : 28.11.2018

Montant du marché : 22 135,70 € HT

Contrat de location 5 ans : 1 246,35 € par trimestre

- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des parements intérieurs de l'église Saint Jacques Le Mineur :

Architecte Mme Suzana Demetrescu-Guenego

2 allée du Commandant Charcot

77200 - TORCY

Date signature : 11.03.2019

Montant du marché : 24 848,63 € HT

- Extension de sauvegarde informatique du secrétariat :

BERGER LEVRAULT

892 rue Yves Kermen

92100 – BOULOGNE BILLANCOURT

Date signature : 02.04.2019

Montant du marché : 476 € HT

**N° 2019.04.18/12**

**9.1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : INFORMATIONS DIVERSES.**

Finances :

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du compte-rendu de Monsieur le Trésorier sur la situation financière de la commune de Guignes à la clôture de l'exercice 2018.

Concernant les charges de personnel, Monsieur le Maire souligne que la commune est à 266€/habitant, alors que la moyenne départementale est à 481€/habitant.

« Les charges de personnel sont inférieures aux moyennes locales en raison d'une politique de recours à des prestataires de services, qui s'avère moins coûteuse » souligne Monsieur le Trésorier.

Et si l'on additionne le coût de ces prestations aux charges de personnel on arrive à 358€/habitant.

Si ce travail était effectué par du personnel communal on arriverait à 449€/habitant (pour rappel la moyenne nationale est de 447€/habitant).

Union des Maires de Seine-et-Marne :

Monsieur le Président des Maires de Seine-et-Marne soumettra lors du prochain comité directeur, le versement d'une aide de 20 000 € en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Modalités de détermination de la composition du Conseil Communautaire de la CCBRC :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-et-Marne relatif à la recomposition du Conseil Communautaire de la CCBRC (Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux) dans la perspective du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Zone d'Activités Economiques (ZAE) :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur James Chéron, Conseiller Régional, qui indique l'attribution d'une subvention de 24 500 € pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour le transfert des ZAE.

Conseil Régional Ile de France :

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la Charte d'engagement conclue et signée par le Conseil Régional : « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » avec le Réseau Environnement Santé (RES).

Bureaux de vote pour les élections Européennes du 26 mai 2019 :

Monsieur le Maire rappelle que la composition des bureaux a été transmise aux membres du Conseil.

Ateliers techniques de la commune :

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation des services techniques au 11 rue de Paris bâtiment communal, étant donné la vente et la fin de la mise à disposition du bâtiment au 1 rue du Château d'Eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DONNE un avis favorable de principe pour installer les ateliers municipaux au 11 rue de Paris. Des travaux d'aménagement seront nécessaires avant le transfert.

75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération :

Monsieur AVRON, 1<sup>er</sup> adjoint fait part au Conseil d'un courrier de la Préfecture pour fêter le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération des villes de Seine-et-Marne.

La commission communale des fêtes et cérémonies propose de fêter la Libération de Guignes le 26 août 2019 avec cérémonie au monument aux morts et les cloches sonneront comme à la Libération.

Chasse aux œufs de Pâques :

La chasse aux œufs de Pâques ouverte aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans se déroulera :  
dimanche 21 avril 2019 de 10h à 12h rue de la Butte du Prix – Salle Suzanne Lenglen.  
Des conseillers municipaux disponibles seront les bienvenus.

Repas du 1<sup>er</sup> mai :

140 convives sont attendus pour le repas du 1<sup>er</sup> mai pour les personnes de plus de 65 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
PREND BONNE NOTE de ces informations.

A 21h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Affiché le 25 avril 2019**

**Jean BARRACHIN**  
**Maire**